

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT POMPIER/POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL

(Poste à temps partiel sur appel) – **CONCOURS P-2012-02**

La Ville de Sept-Îles est à la recherche de personnes intéressées à agir à titre de pompier à temps partiel pour du travail en caserne et sur appel pour les interventions.

Ce concours s'adresse à toute personne, qui désire s'impliquer dans la communauté pour porter secours lors de détresse et de danger et aussi protéger les biens. Le travail de pompier est rémunéré, très gratifiant, apprécié et développe l'esprit d'équipe. La description complète du poste est disponible sur le site Internet de la municipalité.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

Si vous désirez vous joindre à une équipe dynamique au service de la population, vous devez répondre aux qualifications et exigences suivantes :

- résider sur le territoire de la Ville de Sept-Îles;
- posséder une très bonne condition physique et réussir les tests requis;
- être disponible à répondre aux appels d'urgence, à effectuer des périodes de garde et à recevoir la formation nécessaire à l'accomplissement du travail;
- posséder un permis de conduire de classe 4A pour la conduite de véhicules d'urgence.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les postes à combler sont à temps partiel sur appel et l'échelle salariale se situe entre 17,23 \$ et 20,69 \$ de l'heure.

Les personnes intéressées doivent faire ressortir dans leur lettre de présentation et leur curriculum vitae qu'elles répondent à l'ensemble des exigences et profil recherchés.

VOUS VOULEZ JOINDRE UNE EQUIPE DYNAMIQUE ?

Faites parvenir votre curriculum vitae **accompagné d'une copie de votre certificat d'études** en prenant soin de préciser le numéro du **concours P-2012-02** avant **lundi 24 septembre 2012 à 16 h 30**, à l'adresse suivante :

Ville de Sept-Îles – Service des ressources humaines
546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
Téléphone : 418 964-3220 / Télécopieur : 418 964-3259
Courriel : resshum@ville.sept-iles.qc.ca

La copie de votre certificat d'études est **obligatoire** et les candidatures incomplètes ne pourront être considérées.

La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à compléter le formulaire d'identification disponible sur le site Internet. Les personnes handicapées sont invitées à communiquer avec le Service des ressources humaines pour toute demande d'adaptation.